

AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS

Madame Laurie VERSTRAET, informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif 2026 sera voté avant le 30 avril 2026 (année du renouvellement du conseil municipal) et qu'en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2025.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'autoriser le versement d'avances sur subventions et sur participations aux associations et autres structures financées par la Ville de Gravelines afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour démarrer l'exercice et ce dans la limite des crédits ouverts en 2025 au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Il est rappelé que ces avances seront déduites du montant définitif de l'aide financière qui sera voté par le Conseil Municipal lors du budget primitif.

Pour 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement en janvier 2026, d'une avance sur subventions et sur participations aux bénéficiaires suivants, selon les montants indiqués :

ASSOCIATIONS	
Avances sur subventions – article 65748	
Bénéficiaires	Montant
Fonction 0 – Services généraux	
Sous-fonction 020 – Administration générale de la collectivité	
Amicale du personnel communal de la ville de Gravelines	52 500 €
Total sous-fonction 020	52 500 €
Sous-fonction 045 – Actions internationales	
Association des amis du jumelage	480 €
Total sous-fonction 045	480 €
Fonction 1 – Sécurité	
Sous-fonction 12 – Incendie et Secours	
Amicale des Sapeurs-pompiers	870 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	1 200 €
Total sous-fonction 12	2 070 €
Sous-fonction 13 – Hygiène et salubrité publique	
L'école du chat	900 €
Total sous-fonction 13	900 €
Sous-fonction 18 – Autres interventions de protection des personnes et des biens	
Société Nationale de Sauvetage en Mer	750 €
Total sous-fonction 18	750 €

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 11 Décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 - 18h30

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFUIT, adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme DEVOS,
Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal,
Madame Claudine BARBIER, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE,
Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Fonction 2 – Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage			
Sous-fonction 212 – Enseignement du 1^{er} degré – Ecoles primaires			
Association OGEC école privée du Sacré Cœur	55 049 €		
Total sous-fonction 212	55 049 €		
Sous-fonction 221 – Enseignement du 2nd degré – Collèges			
Association socio-éducative collège Pierre et Marie Curie	1 800 €		
Total sous-fonction 221	1 800 €		
Sous-fonction 251 – Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi			
Association AGIR	187 500 €		
Total sous-fonction 251	187 500 €		
Sous-fonction 282 – Sport scolaire			
Association sportive du collège Pierre et Marie Curie	570 €		
Association sportive collège Saint Joseph	450 €		
Total sous-fonction 282	1 020 €		
Fonction 3 – Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs			
Sous-fonction 311 – Activités artistiques, actions et manifestations culturelles			
Association Gravelinoise pour la Promotion de la Musique et du Théâtre (AGPMT)	600 €		
Harmonie Municipale de Gravelines	10 200 €		
Mille Club	2 700 €		
Renaissance	750 €		
La patate Gravelinoise	450 €		
Total sous-fonction 311	14 700 €		
Sous-fonction 312 – Patrimoine			
Héritages Maritimes et Fluvial des Rives de l'Aa	1 200 €		
Total sous-fonction 312	1 200 €		
Sous-fonction 316 – Théâtres et spectacles vivants			
Association Les troubadours de Gravelingues	4 050 €		
Total sous-fonction 316	4 050 €		
Sous-fonction 3272 – Soutien aux clubs amateurs			
Bénéficiaires	Subvention de fonctionnement	Subvention pour personnel associatif	Montant total
Gravelines Archerie Club	420 €	0 €	420 €
Gravelines Athlétisme	3 750 €	3 600 €	7 350 €
Gravelines Aviron	7 500 €	42 900 €	50 400 €
USG Badminton Club	4 500 €	900 €	5 400 €
Gravelines Basket Ball Féminin	5 100 €	1 200 €	6 300 €
Basket Club Maritime	49 500 €	72 000 €	121 500 €
Gravelines Grand-Fort-Philippe			
USG Billard	750 €	0 €	750 €
Littoral Bowling Club Gravelines	900 €	0 €	900 €
USG Boxe	2 400 €	900 €	3 300 €
USG Char à Voile	2 500 €	0 €	2 500 €
Union Colombophile Gravelines GFP	510 €	0 €	510 €

Courir à Gravelines	600 €	0 €	600 €
USG Cyclisme	1 500 €	600	2 100 €
USG Cyclotourisme	840 €	0 €	840 €
Gravelines Équitation	1 650 €	0 €	1 650 €
ESG - Entente Sportive Gravelinoise	20 400 €	4 800 €	25 200 €
USG Football	58 500 €	21 000 €	79 500 €
Gravelines Basket Esla	4 500 €	9 000 €	13 500 €
GGVLS - Gravelines / GFP Voile	4 650 €	21 000 €	25 650 €
Légère Sportive			
Fitness Fusion (Ex : GEG)	0 €	12 000 €	12 000 €
USG Hand-Ball	23 100 €	16 500 €	39 600 €
Gravelines Judo	1 800 €	5 400 €	7 200 €
Karaté Club Gravelinois	540 €	2 100 €	2 640 €
Gravelines Kayak Vaa	750 €	0 €	750 €
Les Majorettes (Ex Aubépines)	750 €	0 €	750 €
Gravelines Modélisme	840 €	0 €	840 €
USG Musculation	16 650 €	15 600 €	32 250 €
Gravelines Natation	18 600 €	12 000 €	30 600 €
Gravelines Plaisance	1 050 €	0 €	1 050 €
Club de Plongée de l'Aa	300 €	0 €	300 €
USG Club de Plongée "Les Smugglers"	1 800 €	0 €	1 800 €
USG Squash	750 €	2 400 €	3 150 €
USG Tennis	4 500 €	27 000 €	31 500 €
USG Tennis de Table	660 €	0 €	660 €
Gravelines Triathlon	11 400 €	12 000 €	23 400 €
Hauts de France Triathlon Organisation	1 200 €	0 €	1 200 €
Trip'N Kite	600 €	0 €	600 €
Volley-Ball Gravelines	600 €	0 €	600 €
Total sous-fonction 3272			539 260 €
Sous-fonction 3273 – Autre soutien aux sportifs			
Les Irréductibles club des supporters du BCM			360 €
Total sous-fonction 3273			360 €
Sous-fonction 338 – Autres activités pour les jeunes			
Association ATOUTS VILLE			750 000 €
FIJ			5 000 €
FAC			3 500 €
Total sous-fonction 338			758 500 €
Sous-fonction 348 – Autres			
Généalogie Association Gravelines (G.A.G)			9 000 €
Musiciens amateurs rencontres sportives « Les loups de Mer »			1 410 €
Total sous-fonction 348			10 410 €
Fonction 4 – Santé et action sociale			
Sous-fonction 412 – Prévention et éducation pour la santé			
Association Groupe Pascal			40 000 €
Total sous-fonction 412			40 000 €

Sous-fonction 420 – Services Communs	
Association des accidentés de la vie FNATH section Gravelines	1 050 €
	Total sous-fonction 420
	1 050 €
Sous-fonction 4222 – Multi-accueil	
ASS. LES MOUSSAILLONS	80 000 €
	Total sous-fonction 4222
	80 000 €
Sous-fonction 424 – Personnes en difficulté	
Les copains solidaires	3 600 €
Les restaurants du cœur DK	600 €
Secours populaire français comité local des rives de l'Aa	1 500 €
Secours Catholique	450 €
	Total sous-fonction 424
	6 150 €
Fonction 6 – Action Economique	
Sous-fonction 632 – Industrie, commerce et artisanat	
Initiative Flandre	2 700 €
CERAA	600 €
Les Vitrines de Gravelines	900 €
	Total sous-fonction 632
	4 200 €
Fonction 7 – Environnement	
Sous-fonction 76 – Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	
Association L'oiseau Club	510 €
	Total sous-fonction 76
	510 €

Il est proposé au Conseil de conclure, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 :

- Une convention de subventionnement, selon le modèle annexé, avec les associations dont le montant de l'avance atteint 23.000 € ;
- Une convention de subventionnement avec l'association Atouts Ville, dans l'attente de la conclusion d'une convention d'objectifs pour l'année 2026 ;
- Un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs conclu avec l'association AGIR, dont les activités ont été qualifiées de service d'intérêt économique général.

Il est précisé que lors de la séance de vote du budget primitif, les montants définitifs pour 2026 seront arrêtés et des conventions seront conclues avec les associations dont la subvention atteindra 4.000 euros ; le cas échéant, les avances et les conventions afférentes y seront rappelées.

ETABLISSEMENTS PUBLICS	
Avances sur subventions article 65748	
Fonction 3 – Sport et jeunesse	
Sous-fonction 317 – Cinémas et autres salles de spectacles	
Cinéma – RGESL	32 016 €
	Total sous-fonction 317
	32 016 €

Avances sur subventions – article 6573642	
Fonction 3 – Sport et jeunesse	
Sous-fonction 3254 – Sportica	
Régie Gravelinoise des Equipement de Sports et de Loisirs (hors cinéma)	50 000 €
Total sous-fonction 3254	50 000 €
Avances sur subventions – article 657362	
Fonction 4 – Santé et action sociale	
Sous-fonction 420 – Services communs	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	480 000 €
Total sous-fonction 420	480 000 €

Il est proposé de conclure une convention de subventionnement avec la REGSL pour le cinéma.

Pour toutes les associations non reprises ci-dessus, et dont le montant de la subvention attribuée en 2025 était inférieur à 1.500 €, il est précisé que dans l'hypothèse d'une subvention accordée dans le cadre du BP 2026, le versement s'effectuera au plus tôt après le vote du budget 2026.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Décide de l'attribution des avances selon les montants et bénéficiaires indiqués ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à conclure les conventions et avenants à intervenir suivant les modèles annexés ;
- *Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants :*

LES AMIS DU JUMELAGE : Michèle KERCKHOF, Marylène BEAUSSART

BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES GRAND-FORT-PHILIPPE : Karine VANDERSTRAETEN, Valérie GENEVET

ATOUTS VILLE : Alain MERLEN, Raoul DEFROUIT, Julien VEYER

AGIR : Alain MERLEN, Daniel WILMOT, Raoul DEFROUIT, Josée BLEUEZ

RGESL : Bertrand RINGOT, Marylène BEAUSSART, Christelle DENEUVILLE, Julien VEYER, Daniel WILMOT, Claudine BARBIER, Alain BOONEFAES, Karine VANDERSTRAETEN

- ADOpte A L'UNANIMITE.

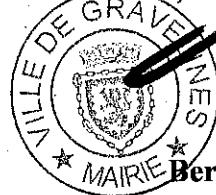
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 17 DECEMBRE 2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 DEC. 2025